



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Sommaire

Introduction : Qu'est ce que le ROB ?

I – LE CONTEXTE NATIONAL

A - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

B - PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A - ANALYSE RETROSPECTIVE 2011 – 2016

1/analyse des résultats

2/analyse section de fonctionnement

3/ratios d'épargne et autofinancement, investissement

4/analyse fiscale

5/la dette

B - LES BUDGETS ANNEXES

C - LES ORIENTATIONS POUR 2017

1/les recettes de fonctionnement

2/les dépenses de fonctionnement

Introduction :

QU'EST CE QUE LE ROB ?

Le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif. Pour ce faire un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de support au débat.

Le ROB permet :

- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en oeuvre.

I – LE CONTEXTE NATIONAL

A - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

► Contexte international et national : Les incertitudes liées aux cycles électoraux nationaux et internationaux

- En préambule, il est tout d'abord rappelé que le budget 2017 est construit dans une période d'élections nationales en France, ainsi que dans plusieurs pays importants dans l'économie mondiale (Etats-Unis en novembre 2016, élections législatives fédérales allemandes en 2017), génératrice par définition d'incertitudes quant aux majorités élues et à leur stratégie économique et financière.
- A l'échelle internationale, à titre d'exemple, le résultat des élections à la présidence des Etats-Unis engendre une imprévisibilité accrue sur différents paramètres susceptibles d'avoir des conséquences directes ou indirectes pour la France en matière économique, budgétaire et financière.
- Au niveau national, la tenue en 2017 des élections présidentielles et législatives a pour conséquence une absence de visibilité des collectivités locales sur les années 2018 et suivantes sur des paramètres essentiels pour la construction de leurs budgets, générant différentes interrogations : l'évolution de la DGF et sa réforme, la stratégie de la future majorité en terme de fiscalité (répartition des produits entre les collectivités) ou encore de rémunération des fonctionnaires.

► Les collectivités locales : une amélioration des finances locales en 2016

Stabilisation des finances locales :

Suite à 3 années consécutives de dégradation des finances locales où l'épargne brute des collectivités locales a diminué, un mouvement de stabilisation est en apparition.

L'année 2015 a été marquée par la deuxième baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités locales.

La stabilisation de la situation financière des collectivités locales provient avant tout du ralentissement de leurs dépenses en matière d'investissement (-5%).

Une CAF préservée malgré la baisse des dotations

Concernant les frais de personnel ils ont augmenté de 4,00 %, en raison du GVT (glissement vieillesse technicité), par l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), la revalorisation des salaires de la fonction publique (dispositif PPCR et hausse du point d'indice) mais également de l'harmonisation du régime indemnitaire entre les deux anciennes communes.

Les produits de la fiscalité locale ont diminué l'an passé, du fait notamment de la décision du gouvernement de rétablir la demi-part vieux parents. Toutefois, la CAF a été préservée et augmentée en 2016.

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et une sélectivité accrue des investissements sont indispensables

Les collectivités locales assurent la majorité de l'investissement public. Les perspectives d'évolution en 2017 des recettes des collectivités locales sont marquées par une nouvelle baisse, certes diminuée de moitié, de la DGF, ainsi que par une nouvelle hausse modérée de la fiscalité directe.

La légère baisse de l'investissement local paraît devoir accompagner la baisse de la DGF jusqu'en 2017 malgré une réduction de moitié de leur contribution au redressement des finances publiques. Des marges de manœuvre s'offrent aux collectivités locales pour en limiter l'ampleur. D'une part, elles doivent s'engager dans une recherche plus systématique d'économies de fonctionnement, notamment en stabilisant l'évolution de leur masse salariale (gestion plus rigoureuse des effectifs, respect de la durée légale du travail, lutte contre l'absentéisme). D'autre part, la sélection des investissements locaux doit être renforcée, en généralisant leur programmation pluriannuelle et en introduisant l'évaluation de leur utilité socio-économique.

B - Perspectives du Projet de loi de finances 2017

► **Diminution des dotations** : en 2016, 3,7 milliards d'euros ont été prélevés sur les dotations au titre de la contribution au redressement des comptes publics ;

Pour 2017, la baisse des dotations sera réduite de moitié.

Concernant le **FPIC** (fonds de péréquation communale et intercommunal), après une diminution en 2016 (- 150 millions), le fonds sera stabilisé en 2017 (1 milliard d'euros).

La DSR (Dotation de solidarité rurale) va augmenter de 180 millions et la DNP (Dotation nationale de péréquation) sera stabilisée.

Afin de soutenir l'investissement local et d'en atténuer l'inéluctable repli, l'État a conservé le taux de **FCTVA**, à 16,404 %.

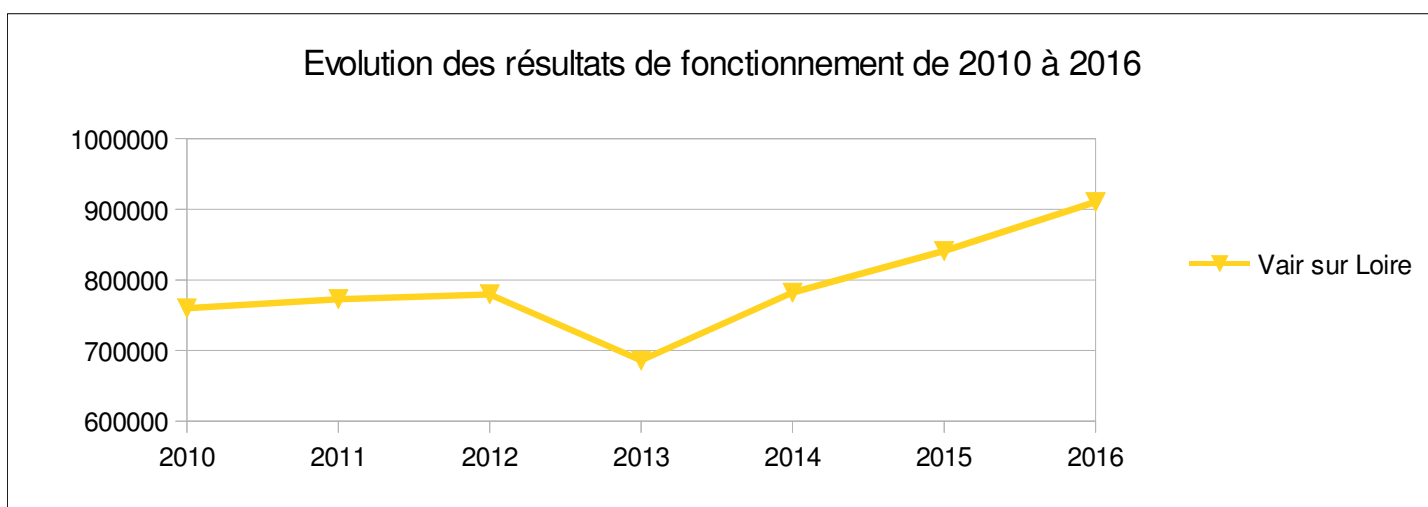
De plus, le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires est prolongé jusqu'en 2018 mais son avenir reste incertain.

Enfin, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est fixé à 0,40 % (0,90% en 2016), soit environ l'inflation de 2016 (0,50 %).

► La préparation budgétaire 2017 va être marquée par la poursuite du maintien de la capacité d'autofinancement.

Elle reposera sur 3 axes : préservation de l'autofinancement, ce qui suppose un repli/ou maintien des dépenses de la section de fonctionnement et/ou une hausse de la pression fiscale, le désendettement, et une maîtrise des dépenses d'investissement. La collectivité devra arbitrer entre différentes modalités de financement possibles (fiscalité, emprunt, trésorerie, politique tarifaire) et choisir son action.

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES



A - ANALYSE RETROSPECTIVE DE VAIR SUR LOIRE 2011-2016

1/ Analyse des résultats

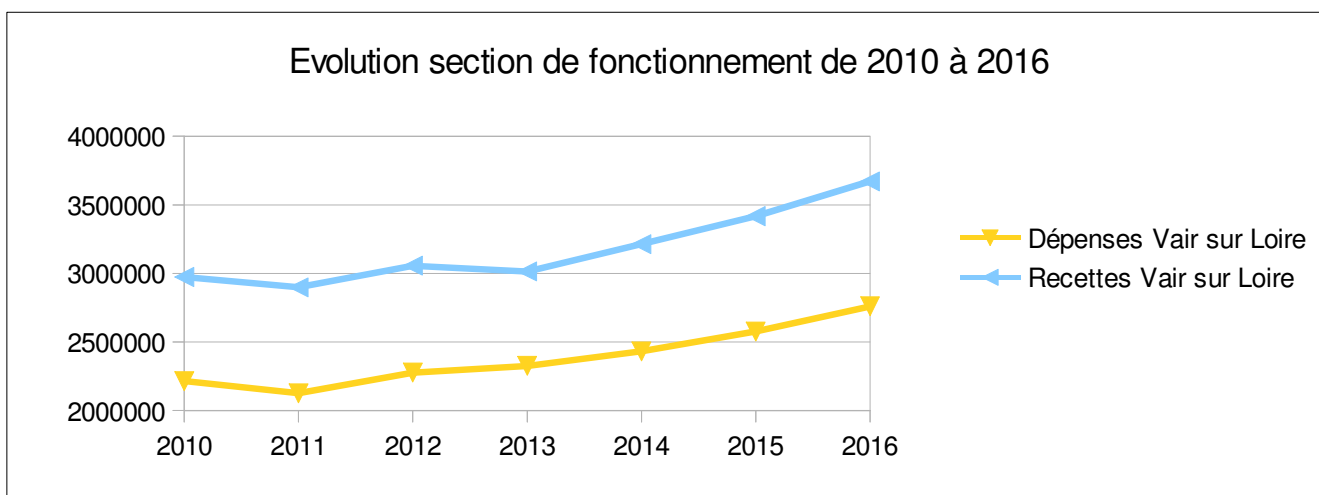
L'équation financière de la commune de Vair sur Loire est marquée par les éléments suivants :

- Une hausse continue de l'autofinancement (+ 8,25 %),
- Bonification de la DGF
- DSR bourg centre
- Stabilisation des dépenses de fonctionnement
- Un endettement plutôt faible, avec une marge de manœuvre en matière de recours à l'emprunt,

- Le poids de la masse salariale sur la section de fonctionnement, malgré une maîtrise des dépenses courantes (50,11% des dépenses de fonctionnement).

2/ Analyse section de fonctionnement

La section de fonctionnement est marquée par une évolution parallèle des dépenses et des recettes, comme le montre le tableau ci-dessous.



●L'évolution des recettes et dotations

Les perspectives de recettes sont rassurantes : la baisse des dotations de l'Etat est stoppée (et la DGF majorée de 5% durant 3 années) et les recettes fiscales sont dynamiques malgré une baisse en 2016 (due à l'instauration de la demi-part de vieux parents par le gouvernement notamment : environ – 40 000 €).

Le fait majeur à prendre en compte est la perception de la dotation de solidarité rurale bourg centre pour environ 190 000 €.

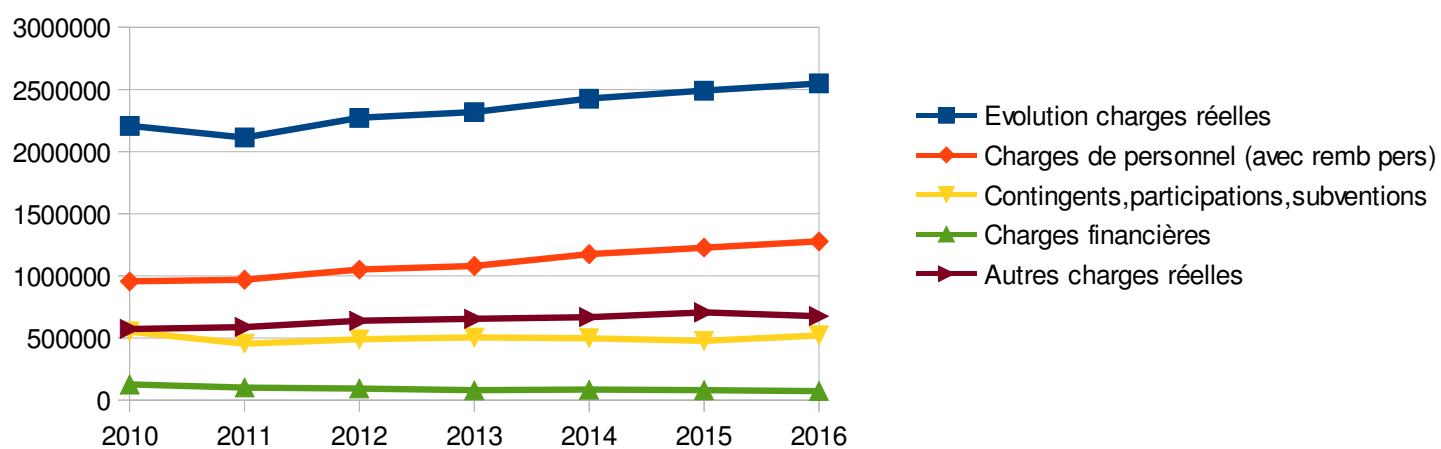
La commune perçoit 558 068 € de fiscalité reversée par la COMPA, sous forme d'attribution de compensation et de dotation de solidarité. Les montants de ces deux recettes n'ont pas évolué en 2016. Les perspectives sont à la diminution avec la prise en charge de nouvelles compétences.

Les recettes réelles de fonctionnement 2016 sont en hausse de 6,4% par rapport à 2015.

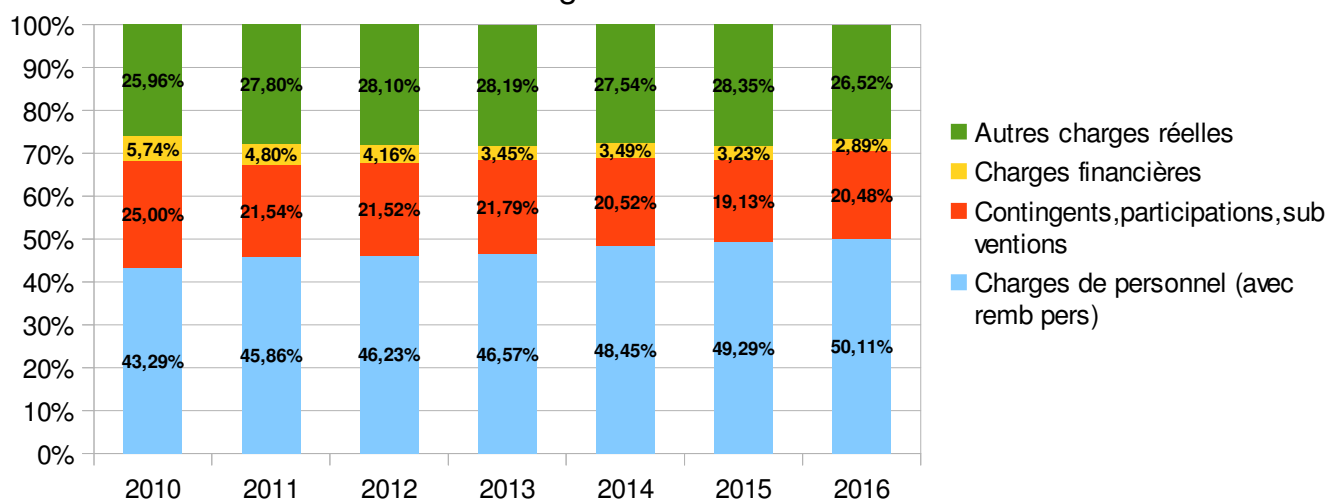
●L'évolution des dépenses

La collectivité a su stabiliser voire diminuer certaines dépenses en 2016. Certains postes comme les dépenses de personnel ont connu une évolution mais qui résulte, de décisions imposées par l'État et de choix d'harmonisation. Les dépenses réelles de fonctionnement 2016 sont en hausse de 2% par rapport à 2015.

Evolution charges réelles Vair sur Loire de 2010 à 2016

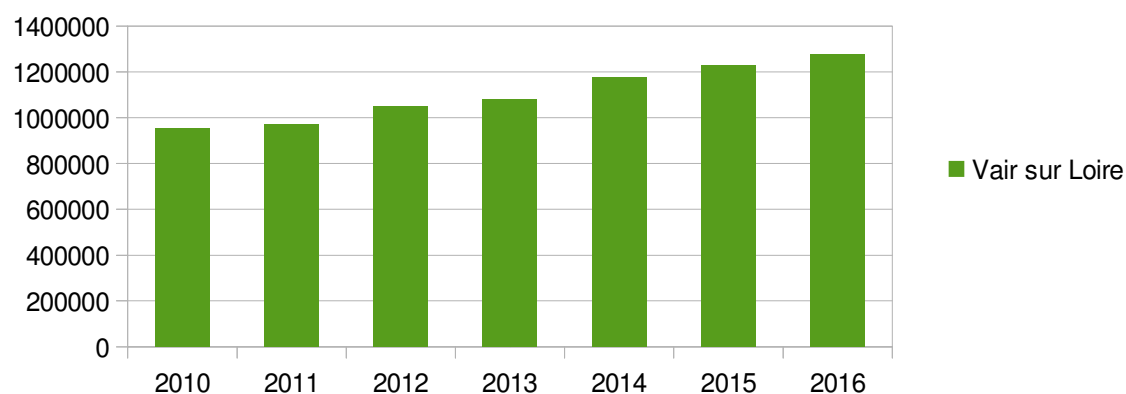


Evolution charges réelles Vair sur Loire

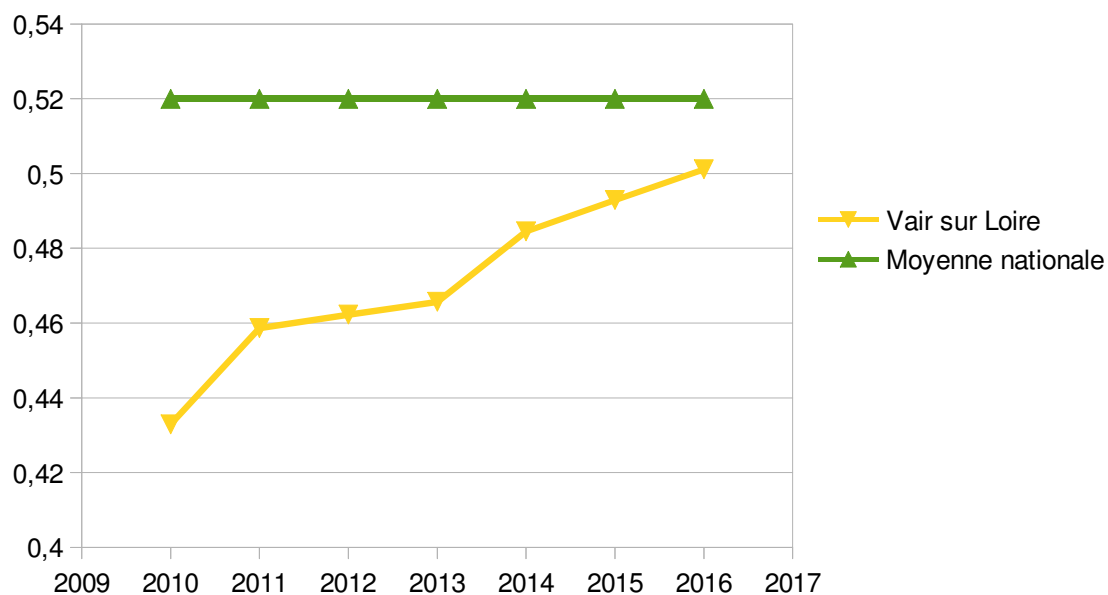


Les charges de personnel (chapitre 012)

Evolution charges de personnel - ratio / Dépenses réelles de fonctionnement



Ratio Charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

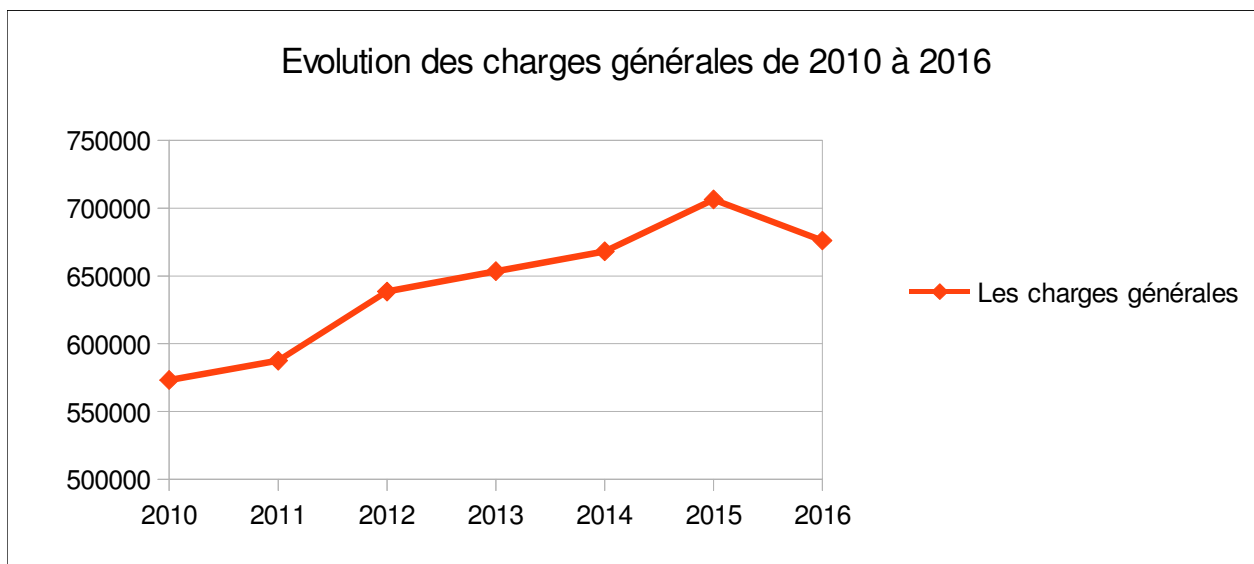


Les charges de personnel représentent 50 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement en 2016 (contre 49 % en 2015), la moyenne nationale étant à 52% (en 2015).

Concernant les frais de personnel, au-delà de l'effet GVT (glissement vieillesse technicité), leur augmentation entre 2015 et 2016 s'explique par l'augmentation des cotisations, par la revalorisation des carrières des agents des catégories B et C, par les dispositifs d'harmonisation (régime indemnitaire, astreintes, participation prévoyance) et de la hausse du point d'indice. Les dispositifs exogènes (qui s'imposent à la collectivité) expliquent aussi une partie de l'augmentation de la masse salariale.

Les charges générales (chapitre 011)

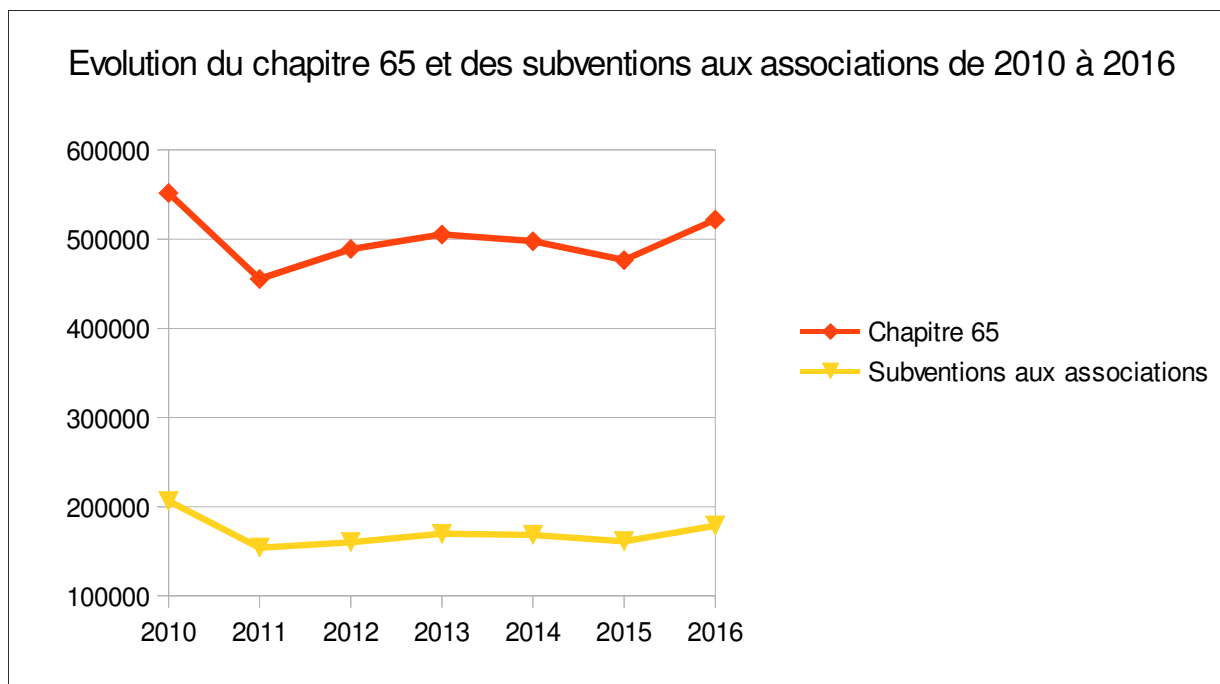
Les charges générales	Vair sur Loire
2010	573142
2011	587479
2012	638430
2013	653422
2014	668006
2015	706308
2016	676039



En 2016, les charges générales ont légèrement baissé tout en accroissant le budget des travaux de voirie en fonctionnement, signe d'une bonne gestion. L'harmonisation a commencé à produire des effets bénéfiques (ex : baisse significative du poste de maintenance).

Autres charges de gestion courantes (dotations, participations et subventions (chapitre 65))

	Chapitre 65	Subventions aux associations
2010	551789	206307
2011	455336	154117
2012	488957	160006
2013	505206	169584
2014	497711	168410
2015	476475	161191
2016	521990	178719



Concernant les dotations et contingents obligatoires, qui comprennent les participations aux SIVU de l'Enfance, au SIVOM, au SIVU des Marais, la commune a peu de prise sur ces participations imposées. Elles s'élèvent à 181 343 euros en 2016.

Quant aux subventions aux associations, l'enveloppe globale a été maintenue.

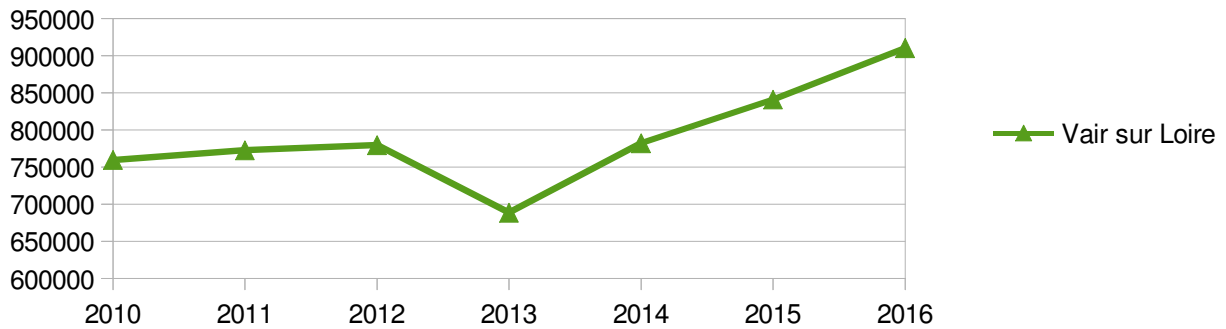
La hausse du chapitre 65 s'explique par la participation aux écoles privées (reliquat 2015 pour l'école St Joseph) mais également par un appel de fond supplémentaire exceptionnel des SIVOM et SIVU de l'Enfance.

3/ La Capacité d'autofinancement (CAF)

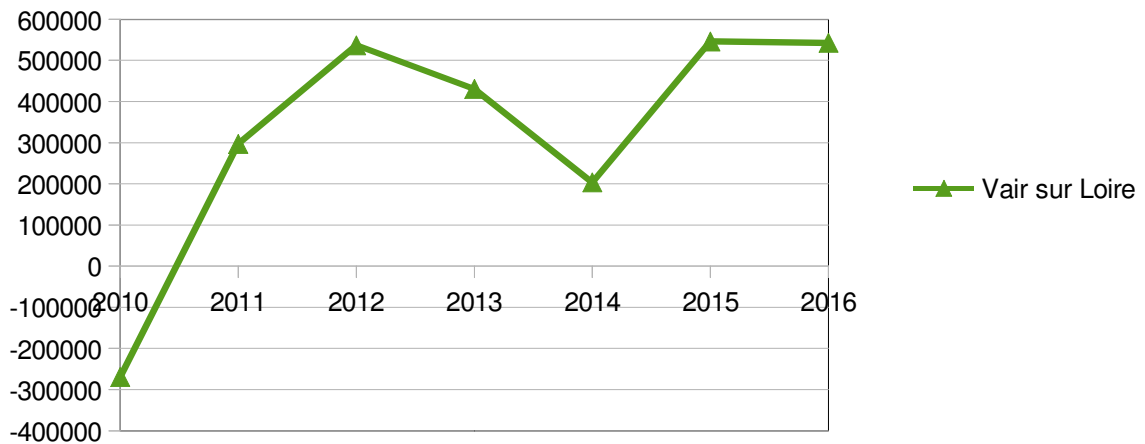
La capacité brute d'autofinancement (CAF) représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour les dépenses d'investissement. Elle est en hausse depuis 2013 du fait d'efforts réalisés sur la section de fonctionnement. En 2016, elle a haussé fortement avec la bonification de la DGF et la dotation de solidarité rurale bourg centre notamment.

Quant à l'épargne nette, (épargne brute – remboursement en capital de la dette) elle se stabilise malgré le nouvel emprunt à rembourser pour la réhabilitation des vestiaires de la salle de sport en 2016.

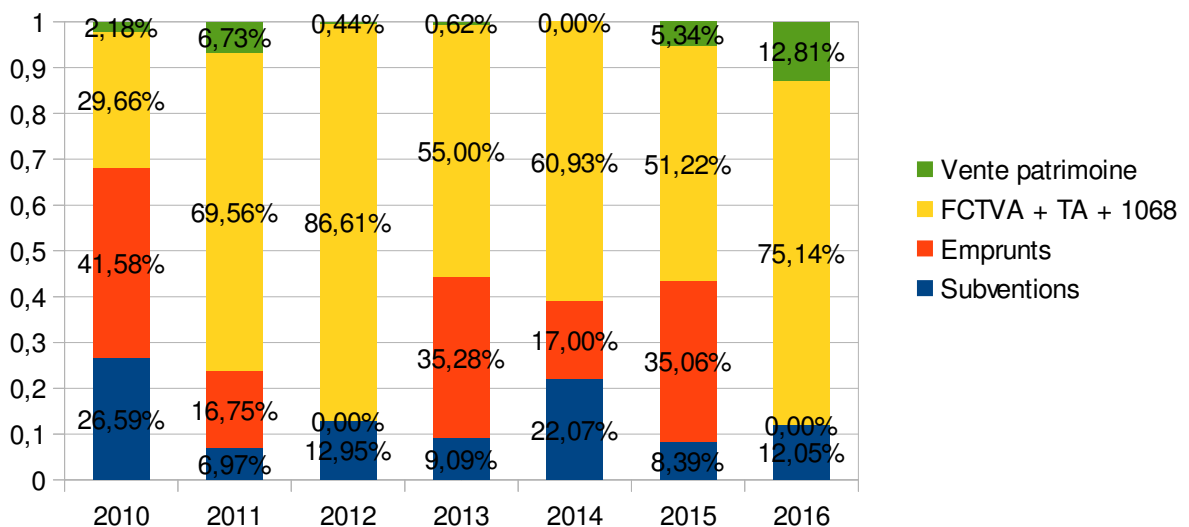
Evolution CAF BRUTE



Evolution CAF NETTE



Evolution des ressources d'investissement



La CAF nette a connu un rebond en 2015 et s'est stabilisée en 2016 malgré le démarrage du remboursement des échéances du prêt de 700 000 euros contracté pour les vestiaires de la salle de sport.

On peut constater un recours à l'autofinancement important pour les investissements 2016 et surtout l'absence de recours à l'emprunt suite à 3 années où des souscriptions avaient été réalisées.

4/ Analyse fiscale

2015

	Anetz	Saint-Herblon
taux TH	18,89%	15,75%
taux TFB	16,33%	14,68%
taux TFNB	54,52%	45,81%
Bases TH	1 734 000,00 €	2 089 800,00 €
Bases TFB	1 172 000,00 €	1 892 160,00 €
Bases TFNB	54 800,00 €	177 660,00 €
TH perçue	327 552,60 €	329 143,50 €
TFB perçue	191 387,60 €	277 769,09 €
TFNB perçue	29 876,96 €	81 386,05 €
TOTAL	548 817,16 €	688 298,63 €
Total Vair/Loire		1 237 115,79 €

2016

	Anetz	Saint-Herblon
taux TH	18,89%	16,38%
taux TFB	16,33%	14,68%
taux TFNB	54,52%	47,64%
Bases TH	1 808 000,00 €	2 062 000,00 €
Bases TFB	1 201 000,00 €	1 902 000,00 €
Bases TFNB	54 600,00 €	170 300,00 €
TH perçue	341 531,20 €	337 755,60 €
TFB perçue	196 123,30 €	279 213,60 €
TFNB perçue	29 767,92 €	81 130,92 €
TOTAL	567 422,42 €	698 100,12 €
Total Vair/Loire		1 265 522,54 €

En 2016, on constate que les recettes fiscales théoriques devaient augmenter de 28 000€, or en raison de plusieurs paramètres indépendants de la commune, les recettes ont diminué.

Pour 2016, les taux d'Anetz n'ont pas été modifiés, pour St Herblon la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti ont connu une évolution en prévision de l'harmonisation.

Pour Vair sur Loire, les bases définitives des 3 taxes progressent moins fortement qu'en 2015 (+4,9% sur la taxe d'habitation, +3,7% sur la taxe sur le foncier bâti et +0,5% sur la taxe sur le foncier non bâti) dues au ralentissement des constructions nouvelles.

5/ Dette et emprunt

Ce tableau récapitule l'évolution de la dette de la commune :

Vair sur Loire	2011	2012	2013	2014	2015	2016
encours au 01/01/n	2964531	2721471	3063836	2799780	3334155	3276682
intérêts	101368	94543	80049	84782	80525	73554
capital	475588	243058	258077	578379	294719	367689
annuité totale	576956	337601	338126	663161	375244	441243
emprunts levés	200000	0	600000	300000	710440	0
annuité/habitant	126	74	74	145	82	95
annuité/RRF	19,90%	11,04%	11,22%	20,64%	10,98%	12,02%
Seuil d'alerte	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%

L'annuité/habitant de Vair sur Loire est supérieure à la moyenne départementale (85€/hab) et inférieure à la moyenne régionale (99€/hab).

La baisse des frais d'intérêts est due à la baisse des taux variables mais également à la fin d'un prêt en 2016.

- Ratio « **dettes/produits de fonctionnement** » : il mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité des ressources de fonctionnement ; aujourd'hui, la dette serait remboursée avec 0,90 année de produits de fonctionnement, ce ratio est plutôt bon.

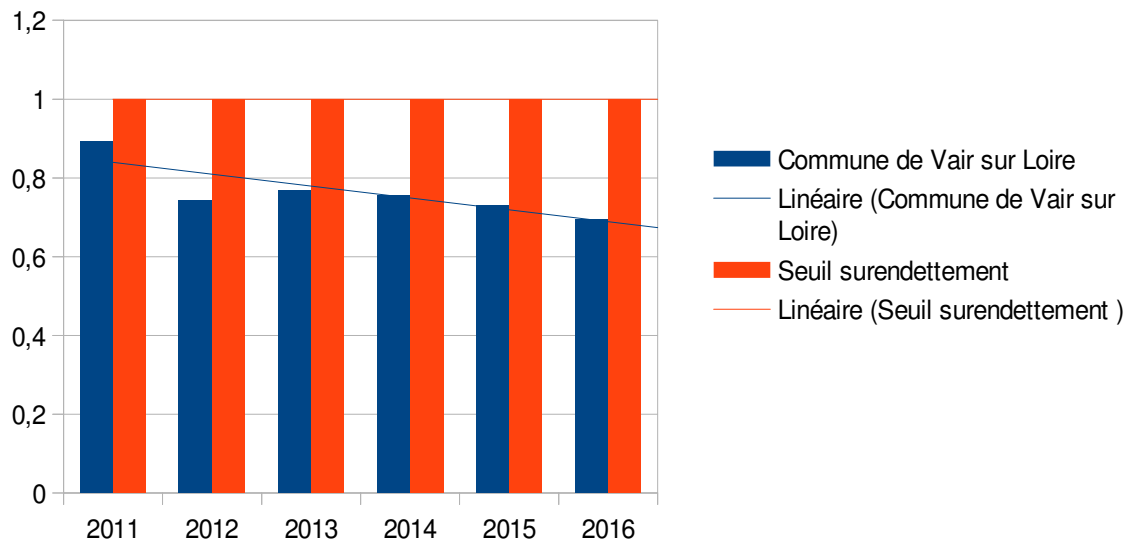
- Ratio « **encours de dettes/Capacité d'autofinancement** » : Il détermine le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de stock de dettes.

Encours de dettes / CAF brute	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Commune de Vair sur Loire	3,84	3,49	4,45	3,58	3,97	3,60
Seuil d'alerte	8	8	8	8	8	8

Encours de dettes / habitant	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Commune de Vair sur Loire	647	594	668	611	727	707
Moyenne de la strate	788	800	814	794	788	

Ce ratio s'élève à 3,6 ans (le seuil d'alerte est fixé à 8 ans). La commune peut rembourser rapidement sa dette, du fait d'une CAF brute élevée et en augmentation constante.

Coefficient d'autofinancement courant (dépenses réelles + remboursement du K / RRF)



► Répartition de la dette totale par prêteur :

Prêteur	Capital restant du (CRD)	% du CRD
Anetz		
DEXIA (2001-2021)	120429	4,15%
CREDIT AGRICOLE (2007-2027)	257322	8,86%
CREDIT AGRICOLE (2007-2027)	228743	7,87%
LA BANQUE POSTALE (2015-2029)	385000	13,25%
Saint-Herblon		
DEXIA (2009-2024)	483333	16,64%
CREDIT AGRICOLE (2011-2021)	97087	3,34%
CREDIT MUTUEL (2013-2023)	212617	7,32%
CREDIT AGRICOLE (2002-2022)	163818	2,88%
CAISSE EPARGNE (2014-2024)	245237	8,44%
CAISSE EPARGNE (2006-2021)	76907	1,35%
CREDIT MUTUEL (2015-2025)	634319	21,84%
TOTAL	2904812	

► Typologie de la dette :

Les taux de Saint-Herblon sont fixes et sans risques, ceux d'Anetz sont pour la plupart en taux variables mais très intéressants au vu de la situation économique actuelle (Euribor).

B - LES BUDGETS LOTISSEMENTS DES HAUTS DE LOIRE ET DE LA FORGE

1/ Évolution des résultats

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat lotissement des hauts de Loire	-550782	304039	408082	576682	-4712	5963	0
Résultat lotissement des forges					-502308	-46121	-432190

Le budget lotissement des hauts de Loire a été clôturé en 2016 avec un déficit de 10 491 € (pris en charge par le budget communal) tout en sachant qu'il a été décidé de conserver 3 lots en réserve foncière communale.

Le lotissement de la forge qui a débuté sa commercialisation à la fin 2015 a bénéficié de 3 ventes de lots (dont un à Nexity).

C - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

L'orientation du budget 2017 devra traduire une certaine constance tant en dépenses qu'en recettes avec une maîtrise des charges générales et des dépenses de personnel (Recrutement d'un responsable des services techniques, réorganisation des services).

Il est souhaitable que la capacité d'autofinancement soit maintenue pour les années à venir, des choix devront être faits entre activer le levier fiscal, recourir à l'emprunt, ou adapter notre niveau d'investissement.

Les projets envisagés sur la mandature ont été débattus et actés à la fin de l'année 2016.

1 .Les recettes réelles de fonctionnement

1.1.Le produit fiscal attendu en 2017

A. La fiscalité directe

- Une stabilité des produits :

La Commune de Vair sur Loire a décidé en conseil municipal du 29 mars 2016 d'harmoniser ses taux d'imposition sur une période de 4 ans à compter de 2017.

Pour 2016 hausse de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti de 4% sur St Herblon afin de créer les conditions du lissage des taux.

Pour 2017 à 2019, hausse des taux de 2% par an afin d'obtenir les mêmes taux entre les deux anciennes communes en 2020.

Une prospective fiscale a été réalisée en fonction des éléments énumérés ci-dessus afin de pouvoir construire les plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement.

L'instauration d'une demi-part vieux parents par le gouvernement a engendré une baisse du produit sur 2016. Toutefois, elle sera compensée en 2017 à hauteur de 44 000€ environ.

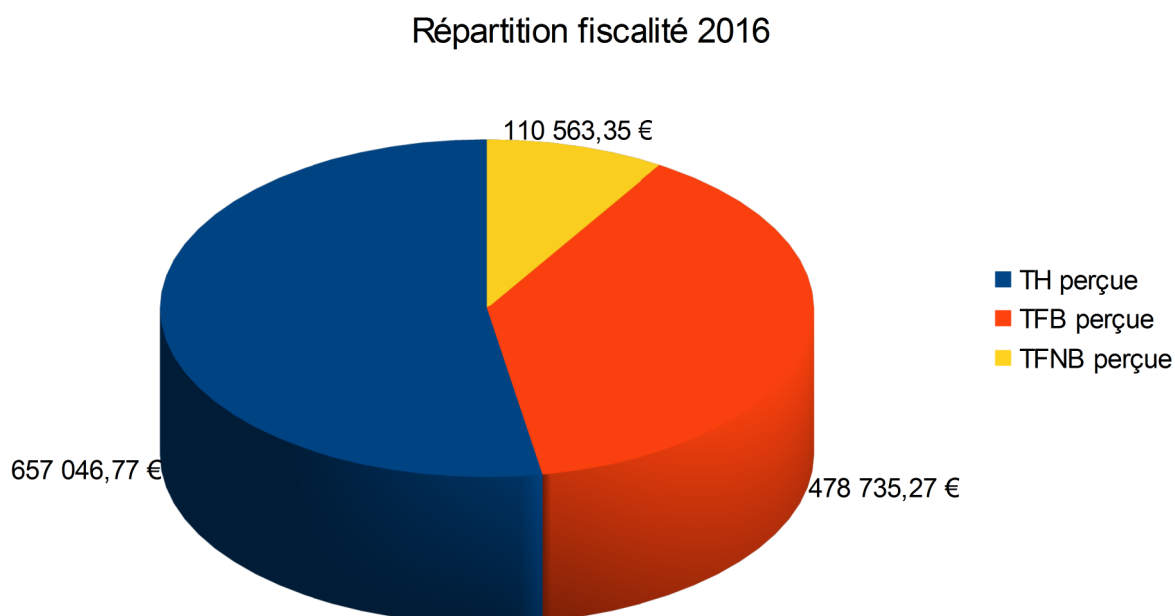
- **Une harmonisation des abattements :**

Dès 2017, la politique d'abattement sera harmonisée et ce grâce à des décisions du conseil municipal du 6 juin 2016 (Exonération en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté ; Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties – dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs).

- **L'évolution des bases fiscales :**

La collectivité va bénéficier du double effet des bases, le premier étant d'environ 0,4% suite à la revalorisation forfaitaire décidée par le Parlement. L'augmentation physique des bases résulte quant à elle des constructions nouvelles ou des réhabilitations qui continuent.

La fiscalité 2016 a été répartie de la manière suivante :



Voici un tableau ci-dessous qui permet de résumer la baisse du produit fiscal pour 2016 :

Réalisé 2015	STH	ANETZ	TOTAL
TH	318 073,00 €	332 377,00 €	650 450,00 €
TFB	275 713,00 €	191 737,00 €	467 450,00 €
TFNB	77 235,00 €	29 892,00 €	107 127,00 €
			1 225 027,00 €

Prévu 2016	STH	ANETZ	TOTAL
TH	337 755,60 €	341 531,20 €	679 286,80 €
TFB	279 242,96 €	196 123,30 €	475 366,26 €
TFNB	81 130,92 €	29 767,92 €	110 898,84 €
			1 265 551,90 €

Réalisé 2016	STH	ANETZ	TOTAL
TH	324 563,31 €	332 483,46 €	657 046,77 €
TFB	280 501,48 €	198 233,79 €	478 735,27 €
TFNB	80 675,48 €	29 887,86 €	110 563,35 €
			1 246 345,38 €

Différence P16/R16	STH	ANETZ	TOTAL
TH	-13 192,29 €	-9 047,74 €	-22 240,03 €
TFB	1 258,52 €	2 110,49 €	3 369,01 €
TFNB	-455,44 €	119,94 €	-335,49 €
			-19 206,52 €

Malgré l'effort consenti par la population avec la hausse de 4% de certains taux pour les habitants de Saint-Herblon, l'ensemble des recettes fiscales n'a augmenté que de moitié dû à un choix politique de l'Etat.

B. La fiscalité indirecte

Les principales recettes de fiscalité indirecte proviennent de :

* la Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 90 000 € prévus en 2017

* la Taxe d'aménagement : 30 000 € prévus en 2017

Pour la préparation du budget primitif ces recettes sont estimées avec prudence.

C. La fiscalité reversée par la COMPA

En application du Pacte fiscal et financier les montants de l'Attribution de compensation et de la Dotation de solidarité communautaire sont fixés respectivement à 380 755 € et 177 311 € pour 2017. Ces deux montants sont identiques à ceux de 2016.

1.2 - Le gel de la baisse des dotations.

- Une baisse de la dotation forfaitaire qui est suspendue :

Grâce à la réalisation de la commune nouvelle, la baisse de la DGF est suspendue durant 3 années avec également une bonification de 5% durant cette même période soit 25 000 € de recettes supplémentaires par an à compter de 2016.

Au sein de la DGF la commune devrait percevoir deux autres composantes à visée péréquatrice :

* la Dotation de Solidarité Rurale : 80 000 € en 2017

* en 2016, la commune a bénéficié de la dotation bourg centre pour 190 000€ mais il existe un doute sur le versement par l'Etat de cette dotation pour 2017

* la Dotation Nationale de Péréquation : 30 000 € en 2017

- Les allocations compensatrices en diminution :

Enfin" les allocations compensatrices" destinées à compenser les pertes de recettes liées aux exonérations de fiscalité locale décidée par le législateur -Taxe d'Habitation" Taxe Professionnelle" taxes foncières." devraient continuer à diminuer. L'État utilise en effet ces compensations pour financer les dispositifs de péréquation.

- Les autres recettes réelles de fonctionnement

Les autres recettes réelles de fonctionnement -atténuation de charges" produits des services" produits financiers" ne représentent qu'une faible part des ressources totales de la collectivité et ne devraient pas connaître d'évolutions majeures en 2017. Elles seront donc stables par rapport à 2016.

2 - Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 - Les charges à caractère général

Pour 2017, les objectifs sont les suivants :

- Rationaliser les achats : passation de marchés et renégociation,
- Étude de l'acquisition ou des locations (ex :photocopieurs et postes informatiques),
- Travail sur les fournitures et travaux de voirie

Les charges de certains postes restent incompressibles, voire augmentent notamment à cause des normes ; ainsi le budget contrôle et maintenance des bâtiments indispensable pour conserver l'habilitation des bâtiments communaux.

Par ailleurs d'autres postes de dépenses se sont rajoutés, comme ceux relatifs à la réforme des rythmes scolaires ou du conseil municipal des jeunes mais également une hausse probable des matières premières issues du pétrole.

Les charges de personnel

Pour 2017, l'objectif est de contenir et optimiser les charges de personnel ; l'augmentation de la masse salariale sera environ de 6,9 % du fait :

- du glissement vieillesse technicité et de la refonte des catégories A, B et C,
- de la poursuite de l'augmentation des cotisations IRCANTEC et CNRACL,
- d'une revalorisation des carrières par le gouvernement dans le cadre du PPCR (accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires)
- d'une hausse du point d'indice
- du recrutement d'un responsable des services techniques
- de la nouvelle organisation de plusieurs services

Face à ces charges, l'application de plusieurs règles permet de gagner en maîtrise ; par exemple :

- limiter les recrutements externes, sauf nécessité particulière ;
- adapter la formation des agents pour plus de compétences, de polyvalence, de mobilité.
- chaque départ n'est pas automatiquement remplacé, l'organisation des services est réfléchi et adaptée.
- la primauté est donnée aux réorganisations internes plutôt qu'au recrutement externe.

2.2 - Autres charges de gestion courante

2017, sera l'année de mise en place d'un nouveau mode de calcul des subventions aux associations.

Nous continuerons à accompagner le CCAS par le biais d'une subvention de fonctionnement.

Les participations aux SIVOM et SIVU de l'enfance seront stables par rapport à l'année 2016.

La participation aux charges de fonctionnement des écoles privées aura également un impact non négligeable de l'ordre de 20 000€ supplémentaires en 2017.

2.3 - L'évolution prévisionnelle de l'encours de la dette en 2017

Le budget 2017 sera dans la continuité de 2016. L'encours de la dette devrait poursuivre sa baisse.

3 - Les grands équilibres budgétaires et financiers

3.1 - Une épargne nette stabilisée à l'horizon 2020

Il est souhaitable que les différentes mesures engagées par la Municipalité tant du côté des dépenses que des recettes permettent de maintenir les indicateurs financiers prévisionnels de la collectivité et notamment les niveaux d'épargne nette.

3.2 - Une capacité de désendettement conforme aux ratios prudentiels et un recours modéré à l'emprunt sur la durée du mandat

La capacité de désendettement de la commune est également rétablie et conforme aux ratios prudentiels avec un ratio prévisionnel pour 2017 de **3,7 années.**

Le bon niveau d'épargne permet à la Commune de ne pas tomber dans le cercle vicieux de l'endettement et de ne pas recourir massivement à l'emprunt pour financer son programme d'investissement. Néanmoins la collectivité devra faire appel à l'emprunt afin de financer l'ensemble des projets prévus sur la période 2017-2020, et ce dans une proportion raisonnable.

PARTIE 3 - LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2017

Opération 11 - Salle polyvalente	RAR 2016	BP 2017
Etude phonique salle polyvalente anetz	19 000,00 €	
Autolaveuses		9 000,00 €
Eclairage parking salle polyv Anetz		10 000,00 €
Travaux salle poly Anetz (Etude + extracteur + sécurité)		9 500,00 €
Travaux salle poly STH (Parquet + sécurité + adap)		6 000,00 €
Travaux salle de sport Anetz (Sécurité + Prise P17 + entretien + TGBT)		21 000,00 €
Travaux salle de sport STH (Sécurité + fenetre/porte club house)		22 000,00 €
	TOTAL	96 500,00 €
Opération 12 - Programme VOIRIE	RAR 2016	BP 2017
Panneaux lumineux	25 000,00 €	10 000,00 €
Aménagement des vitrines de Loire	10 000,00 €	
Aménagement des vitrines de Loire (complément)		5 000,00 €
Signalisation artisans/commerçants		5 000,00 €
Réfection rond-point du puits		20 000,00 €
Bache incendie		5 000,00 €
Garde corps pont des fourcins		7 000,00 €
Entente voirie		59 000,00 €
	TOTAL	146 000,00 €

Opération 13 - Aménagement du Bourg	RAR 2016	BP 2017
MO rue de l'église	21 000,00 €	
Travaux de voirie rue de l'église		360 000,00 €
Effacement réseau bourg		11 000,00 €
Matériel éclairage bourg		4 000,00 €
Effacement réseau tel bourg		7 000,00 €
	TOTAL	403 000,00 €
Opération 14 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	RAR 2016	BP 2017
Parking salle de sport STH	102 000,00 €	
Mat d'éclairage		30 000,00 €
Bardage club house		20 000,00 €
Panneau affichage basket		10 000,00 €
	TOTAL	162 000,00 €
Opération 17 – MAIRIE	RAR 2016	BP 2017
Fenêtres mairie anetz	11 000,00 €	
Plateforme theatre		1 000,00 €
Copieurs mairies/écoles		15 000,00 €
Firewall serveur + configuration optimale		9 000,00 €
Videoprojecteur salle louis rousseau		1 000,00 €
Ordinateurs RST/Stéphanie/Christine/Sophie/Eric/ + tablette isabelle		4 000,00 €
Videoprojecteur salle du conseil municipal		2 000,00 €
Travaux mairie anetz (Rideaux + étagères archives + ADAP)		5 000,00 €
Travaux mairie STH (ADAP)		1 500,00 €
	TOTAL	49 500,00 €
Opération 18 - ECLAIRAGE PUBLIC	RAR 2016	BP 2017
Passage église/salle polyv Anetz		22 000,00 €
Changement lampes	15 000,00 €	
Fontaine julienne STH		3 500,00 €
	TOTAL	40 500,00 €
Opération 19 - ESPACES VERTS - JARDINS PUBLICS	RAR 2016	BP 2017
Véhicule RST	6 000,00 €	4 000,00 €
Camion benne	32 000,00 €	
Désherbeur	35 000,00 €	
Aire de jeux Anetz	7 000,00 €	
Souffleur à dos		1 000,00 €

Expertise terrain foot		1 000,00 €
Destruction bâtiment bloux		5 000,00 €
Extension électricité atelier		3 000,00 €
Bancs/poubelles		10 000,00 €
Nettoyeur		11 000,00 €
2 City park		120 000,00 €
	TOTAL	235 000,00 €
Opération 20 - ECOLE PUBLIQUE	RAR 2016	BP 2017
Étude bâtiment nedelec	9 000,00 €	
Informatique la fontaine	15 000,00 €	
Enveloppes écoles + reliquat	17 000,00 €	
Filets + bitume resto sth	7 000,00 €	
Divers resto sth	10 000,00 €	
Total Travaux écoles		91 000,00 €
Aménagement de deux salles TAP		100 000,00 €
Travaux foyer des jeunes		26 000,00 €
Alarme incendie école anetz		10 000,00 €
Travaux ADAP écoles		11 000,00 €
Équipements restaurants scolaires – liaison chaude		20 000,00 €
Peintures école Anetz (Reliquat 2016)		6 000,00 €
	TOTAL	322 000,00 €
Opération 21 – EGLISE	RAR 2016	BP 2017
Démoussage + travaux ADAP		13 000,00 €
	TOTAL	13000
Opération 24 - Cimetière communal	RAR 2016	BP 2017
Caveaux STH	23 000,00 €	
Caveaux Anetz		23 000,00 €
Mur cimetière STH		20 000,00 €
	TOTAL	66 000,00 €
Opération 26 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	RAR 2016	BP 2017
Travaux ADAP bibliothèques		5 000,00 €
	TOTAL	5 000,00 €
Opération 29 - APS/RESTAURANT SCOLAIRE	RAR 2016	BP 2017
Étude phonique resto STH		10 000,00 €
Bardage Ancre	16 000,00 €	
Divers matériels		1 000,00 €
	TOTAL	27 000,00 €
Opération 33 – Écomusée	RAR 2016	BP 2017
Travaux et mobilier	3 000,00 €	4 000,00 €

	TOTAL	7 000,00 €
Opération 35 - Révision Plan local d'urbanisme	RAR 2016	BP 2017
Reliquat PLU anetz	3 000,00 €	
PLU Vair	52 000,00 €	
SDAP Vair	20 000,00 €	
	TOTAL	75 000,00 €
Opération 12 – Bâtiments	RAR 2016	BP 2017
Mise aux normes électriques vestiaires STH	4 000,00 €	
Derniers travaux salle de sport	70 000,00 €	
Travaux logements communaux		13 000,00 €
	TOTAL	87 000,00 €
Opération 16 – Voirie	RAR 2016	BP 2017
Travaux pont des fourçons	12 000,00 €	
Panneaux	23 000,00 €	
	TOTAL	35 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 769 500,00 €	